

PV du Conseil municipal du vendredi 7 décembre 2018

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h00.

Mme SORIANO est élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2018.

1. FINANCES

1.1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COMPLEMENT

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIFS
Fléchettes Noidanaises	610 €	Participation repas des aînés (10 personnes)
Hand Ball Club Noidans	305 €	Participation repas des aînés (5 personnes)


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** l'attribution des subventions présentées ci-dessus.

1.2 DEMANDES DE SUBVENTIONS

1.2.1 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE - BORDURES DE TROTTOIRS

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Vu le planning de réalisation des travaux de voirie, il convient de solliciter le Conseil Départemental de Haute-Saône au fur et à mesure de l'avancement afin de permettre le dépôt de dossiers complets.

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention de voirie au titre des bordures de trottoirs pour les travaux place de l'église, rue Pierre Thévenin et rue du Pertuis Guillaumet.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la présente demande de subvention.

1.2.2 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE – AIDE DEPARTEMENTALE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention de voirie au titre de la répartition de l'Aide départementale pour les travaux place de l'église, rue Pierre Thévenin et rue du Pertuis Guillaumet, auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône.


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la présente demande de subvention.

1.2.3 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE – AMENDES DE POLICE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la présente demande de subvention.

1.2.4 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE ET AGENCE DE L'EAU- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'alimentation en eau potable auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux de renforcement et/ou d'extension rue Auguste Hustache.


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la présente demande de subvention.

1.2.5 ETAT – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) – TRAVAUX ACCESSIBILITE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

La commune a pour projet de réaménager la place de l'église et notamment la mise en accessibilité:

- de l'entrée et de la sortie de l'église et la sécurisation des accès par rapport à la voie publique ;
- du cabinet de kinésithérapie et de la maison des associations.

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FSIL auprès de la Préfecture de Haute-Saône.

La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.


VOTES : 18


POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la présente demande de subvention ;

 **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.3 TARIFS 2019

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nous prononcer en faveur des tarifs 2019 tels que présentés en *annexe I*.

« Cette proposition de ne pas augmenter les tarifs est un geste pour nos concitoyens. »


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** les tarifs 2019 tels que présentés en *annexe I*.

1.4 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25 % DES MONTANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2019, toutes dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur tous les budgets de la commune lors de l'exercice 2018 (applicable à tous les chapitres de la section d'investissement).


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **autorise** Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits votés au budget primitif 2018.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 PROTOCOLE ARTT - MODIFICATION

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Le protocole d'accord relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) dans les services de la commune de Noidans-lès-Vesoul a été adopté le 7 décembre 2001, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et a été modifié les 15 décembre 2011 et 6 octobre 2017.

Il convient aujourd'hui d'y faire apparaître certaines modifications du fait de la réorganisation du temps de travail de plusieurs agents (2^{ème} partie - détermination du temps de travail selon la catégorie des agents) :

- Ⓢ modification des horaires des ATSEM suite à la nouvelle organisation du temps scolaire ;
- Ⓢ modification du cycle de travail de l'agent polyvalent / mandataire suppléant / gardien suite à la réorganisation des horaires liée à la mise à disposition de la CAV ;

sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique ainsi saisi.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ⓢ **approuve** les modifications du protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail. Il remplacera le protocole adopté en 2017.

2.2 ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTEISME DU CDG 70

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant la convention passée avec le CDG70 en janvier 2018 relative au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme composé d'une équipe pluridisciplinaire,
Considérant que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner « des assistants ou conseillers de prévention » et « l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI) ».

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur du renouvellement de l'adhésion au service pilotage de l'absentéisme du CDG de la Haute-Saône.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ⓢ **accepte** le renouvellement de l'adhésion au service pilotage de l'absentéisme du CDG de la Haute-Saône,
- Ⓢ **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Ⓢ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône.

3. PATRIMOINE

3.1 IMMEUBLE – DECLASSEMENT AVANT CESSION

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

Dans le cadre du projet de cession du bâtiment communal sis 1 rue Dérahon, il est nécessaire de constater la non-affectation au domaine public des annexes du bien appartenant au domaine privé de la commune, constituées d'une cour à l'avant et d'un accès piéton à l'arrière.

Le découpage des parcelles cadastrées C 219 et C 220 sont en cours, suivant le plan joint en **annexe II**.

Considérant la proposition d'achat reçue le 29 octobre 2018 ;

Considérant l'estimation de la division Domaine des Finances Publiques du 25 octobre 2018 (visite du 14 août 2018) ;

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de la cession du bâtiment communal (147 m² habitables) et de ses annexes sis sur les parcelles suivantes :

N° parcelle	Surface	Adresse	Prix	Acheteur
C 219 & C 220	350 m ² environ	1 rue Léon Dérahon - 70000 NOIDANS-LES-VESOUL	140 000 €	Mme PERNEY Sandrine M. AYALA Olivier M. JUNGHANS Evans

Les frais de bornage, de notaire et les éventuels frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ⓢ **approuve** le déclassement des surfaces annexées au logement communal sis 1 rue Léon Dérahon ;
- Ⓢ **approuve** la cession du bâtiment communal et de ses annexes ;
- Ⓢ **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL- COMMERCE DE DETAIL

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi n°2015-990) a modifié certaines dispositions du code du travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche dans les zones où cela créé de l'activité. Les entreprises concernées sont cependant dans l'obligation de négocier des contreparties pour les salariés travaillant le dimanche, notamment sous forme de compensation salariale.

Des dérogations peuvent ainsi être accordées par le Maire dans les commerces de détail. L'article L. 3132-26 du code du travail dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. »

« Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Vu la demande de NOZ, SARL Noidans, d'ouvrir les dimanches 6 octobre, 13 octobre, 20 octobre, 27 octobre, 3 novembre, 10 novembre, 17 novembre, 24 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre, soit 12 dimanches ;

Vu la demande d'avis conforme transmise à la Communauté d'Agglomération de Vesoul le 5 octobre 2018 et les délais nécessaires avant la prise de décision ;

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nous prononcer en faveur des dérogations au repos dominical des salariés dans les commerces de détail sur notre territoire, selon le calendrier suivant : 6 octobre, 13 octobre, 20 octobre, 27 octobre, 3 novembre, 10 novembre, 17 novembre, 24 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre, soit 12 dimanches.

Conformément aux dispositions présentées ci-dessus, chaque salarié ainsi privé de repos du dimanche bénéficiera d'un repos compensateur et d'une majoration de salaire pour ce jour de travail exceptionnel.

VOTES : 18

POUR : 3

CONTRE : 12

ABSTENTIONS : 3

Mmes DA SILVA, SCHAAL,
M. GUILLEMAIN

Mmes CHAMBREY, CHARLES,
LACAILLE, LARRIERE, LAURENT,
MARTIN, SORIANO,
MM. CHANEZ, CHATELAIN,
LESIEUR, LE TOQUIN, VANETTI

Mme BIDAUT,
MM. WADOUX, STOFLETH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ② **émet un avis défavorable** au calendrier 2019 des dérogations au repos dominical des salariés dans les commerces de détail sur notre territoire retenu par la CAV, dans le respect des dispositions du code du travail.

4.2 CAV - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, présente le rapport d'activité 2017 de la CAV (*Annexe III*).

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Un débat s'engage sur l'organisation du service communication et sur le « Vesoul & Co », la ZAC d'Echenoz Sud...

En outre, M. le Maire informe le Conseil municipal de l'officialisation du transfert de la digue à la CAV, avec effet au 01/01/2018.

5. INFORMATIONS DIVERSES

② Calendrier des conseils du 1^{er} semestre :

- Orientations budgétaires : vendredi 1^{er} mars – commission finances : mercredi 27 février à 18h30 ;
- Budgets primitifs : vendredi 12 avril ;

 **Assurances 2018**

Date	Evènement	Lieu	Constat amiable /Dépôt de plainte	Traitement	Réponse expertise
03/01/2018	Tempête : bâches serres	ateliers municipaux		Devis transmis à AVIVA le 02.02.18. Facture de 6029.54€ transmis le 15.05.18 à AVIVA. Expertise le 09.05.18.	Montant des dommages : 7096.98€
05/01/2018	Quilles endommagées	avenue des Frères Doillon		Attestation de témoignage transmise le 09.02.18 à AVIVA	
05/02/2018	Dysfonctionnement VMC	5 avenue des Frères Doillon		Expertise le 7 mars 2018	Refus de prise en charge par les assurances. Commune non mise en cause
21/02/2018	Accident de la circulation angle des rues Noël Ory et avenue des Frères Doillon	Angle des rues Noël ORY et avenue des Frères Doillon	DP	Facture transmise à AVIVA le 07.03.18.	
27/02/2018	Candélabre endommagé	avenue des Frères Doillon vers la succursale PEUGEOT	oui	Transmis à AVIVA le 13.03.18. Expertise le 09.05.18	Montant des dommages : 2044.54€
03/05/2018	Bordures écologiques endommagées	D454 rond-point leclerc express et fleurs 2000	oui	Devis WEMAT transmis par mail le 28.08.18	
30/11/2018	Candélabre endommagé	rue Léon Dérahon	oui		

 **Déclarations d'intention d'aliéner**

Numéro	Propriétaire	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Préemption	Date
DIA 0001	Mme Nelly VERGUET	8 rue du Lieutenant de Barbeyrac	D 971, 1508	542 m ²	Non	26/01/2018
DIA 0002	LOFASO Constructions	15 rue de la Corne Jacquot Bournot	BB 148, 149	1592 m ²	Non	26/01/2018
DIA 0003	Mme Florence BERGEZ	lieu-dit La Malachère	BD 28	1749 m ²	Non	31/01/2018
DIA 0004	Mme Michelle LENOIR	3 impasse du Docteur Schweitzer	BE 484	667 m ²	Non	01/02/2018
DIA 0005	M. Victorien GUIGNARD	23 avenue des Frères Doillon	BE 62, 63, 64, 65	12694 m ²	Non	13/02/2018
DIA 0006	BUROCOM	rue de la Corne Jacquot Bournot	BB 134, 135, 137	1904 m ²	Non	28/02/2018
DIA 0007	M. Guy VALNET	9 rue des Noisetiers	C 1762	786 m ²	Non	28/02/2018
DIA 0008	M. Norbert DESHAYES	8 rue des Roitelets	BH 59	1016 m ²	Non	28/02/2018
DIA 0009	Mme Bariza AMEUR	8 rue des Bouvreuils	BH 74	798 m ²	Non	02/03/2018
DIA 0010	SCI BALLET	rue des Peupliers	BK 164, 165	6156 m ²	Non	04/04/2018
DIA 0011	M. et Mme Michel LACROIX	12 rue des Alouettes	BH 193	675 m ²	Non	11/04/2018
DIA 0012	M. Daniel PROST	3 rue des Roitelets	BH 66, 246	875 m ²	Non	11/04/2018
DIA 0013	Mme Françoise REGENT	12 rue du Moulin de la Vèze	BE 209, 363	1822 m ²	Non	30/04/2018
DIA 0014	M. Christian NICOLLE	5 rue Lieutenant de Barbeyrac	D 983	555 m ²	Non	30/04/2018
DIA 0015	SCI MAGACE	4 rue des Saussis	BK 178, 191	1064 m ²	Non	09/05/2018
DIA 0016	M. et Mme Bernard HEZARD	19 rue des Bouvreuils	BH 135	836 m ²	Non	09/05/2018
DIA 0017	M. Laurent COUDOT	29 rue André Morel	BE 361	1152 m ²	Non	12/06/2018
DIA 0018	SCI Espérance 2001	8 avenue des Frères Doillon	BE 550	1973 m ²	Non	20/06/2018

DIA 0019	M. Frédéric GAIFFE	5 rue Georges Préquin	C 291, 293, 296, 2463, 295, 292	328 m ²	Non	16/07/2018
DIA 0020	Mme Françoise RIEME et M. Maurice RIEME	10 rue Marcel Hacquard	BK 57	662 m ²	Non	25/07/2018
DIA 0021	TOPHOUSE CONCEPT	lieud-dit Champ au Chat	BE 209, 363	991 m ²	Non	31/07/2018
DIA 0022	Consorts SIRUGUET	14 rue du Lieutenant de Barbeyrac	D 968, 1493	2029 m ²	Non	31/07/2018
DIA 0023	M. André GIRARD	1 rue des Saules	BI 157, 188, 189, 190, 191, 192, 193	1278 m ²	Non	17/08/2018
DIA 0024	SARL Pierre de Lune	1 rue du Stade	BH 154	984 m ²	Non	10/09/2018
DIA 0025	TOPHOUSE CONCEPT	12 rue du Moulin de la Vèze	BE 363	831 m ²	Non	01/10/2018
DIA 0026	M. José LUIS	1 rue des Chardonnerets	BH 138	936 m ²	Non	09/10/2018
DIA 0027	SCI des Prés Tamber	8A, 8B et 12 rue des Saules	BI 119, 122, 139, 140, 141, 142, 143, 146	18868 m ²	Non	10/10/2018
DIA 0028	M. Pierre REBECCHI	lieu-dit Sur les Quartiers	C 908	770 m ²	Non	25/10/2018
DIA 0029	Mme Marie-Thérèse FRESSE	2 rue Stanislas Kékédi	BE 89	606 m ²	Non	13/11/2018
DIA 0030	Consorts DELPEUT	2 rue du Pertuis Guillaumet	BK 88	926 m ²	Non	13/11/2018
DIA 0031	M. Anthony HAAS	18 rue Léon Dérahon	C 191, 192, 193, 194, 2411	322 m ²	Non	13/11/2018
DIA 0032	Mme Virginie BELLATON	5 rue des Sansonnets	BH 132	838 m ²	Non	21/11/2018
DIA 0033	Mme Ludivine NICOLLE et M. Mickaël VISENTIN	2 rue du Lieutenant de Barbeyrac	D 980	568 m ²	Non	21/11/2018
DIA 0034	SNVI	9 rue des Saules	BI 52, 133	9817 m ²	Non	29/11/2018

🍷 Repas des aînés.

La séance est levée à 20h52.